



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à ses modifications  
apportées par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 0.0

Date de révision: 05/12/2019

## RBM CT02

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : RBM CT02

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Additifs pour traitement d'eau et autres procédés  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RBM S.p.A.  
Via S.Giuseppe, 1  
25075 Nave (Brescia) - Italy  
T 030-2537211 - F 030-2531798  
[info@rbm.eu](mailto:info@rbm.eu) - [www.rbm.eu](http://www.rbm.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Dangers physiques et chimiques : Aucun connu  
Dangers pour la santé : Aucun connu  
Dangers pour l'environnement : Aucun connu

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Molybdate de disodium	(N° CAS) 7631-95-0 (N° CE) 231-551-7 (N° REACH) 01-211948495-21	1 – 10	Non classé

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.  
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. (Contrôle de l'exposition/protection individuelle). Voir Rubrique 13. (Considérations relatives à l'élimination).

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Matières incompatibles : Acides. Métaux.  
Température de stockage : 5 – 35 °C  
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur.  
Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contactez le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

RBM CT02

Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA (mg/m<sup>3</sup>)

Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés : Non requis.  
 Equipement de protection individuelle



Protection des mains : Porter des gants de protection. (Caoutchouc nitrile).  
 Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.  
 Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.  
 Protection des voies respiratoires : Non requis.

**Informations complémentaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide  
 Couleur : Légèrement jaune.  
 Odeur : légère.  
 Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
 pH :  $10,9 \pm 0,5$  (20°C)  
 pH solution :  $9,9 \pm 0,5$  (1%) (20°C)  
 Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
 Point de fusion : Aucune donnée disponible  
 Point de congélation : -5 °C  
 Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
 Point d'éclair : Non applicable  
 Température d'auto-inflammation : Non applicable  
 Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
 Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.  
 Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
 Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
 Densité relative :  $1,1 \pm 0,02$  (20°C)  
 Solubilité : Complète.  
 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Non applicable  
 Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
 Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
 Propriétés explosives : Aucune, à notre connaissance.  
 Propriétés comburantes : Aucune, à notre connaissance.  
 Limites d'explosivité : Non applicable

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun(es) dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit violemment au contact des acides. Il peut se produire une réaction exothermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur. Gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides. Métaux.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
 Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'alcalinité.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### RBM CT02

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable
--	----------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### RBM CT02

Ecologie - sol	S'infiltré facilement dans les sols.
----------------	--------------------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### RBM CT02

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

**15.1.2. Directives nationales**

Se conformer aux réglementations en vigueur

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Non classé

**Texte intégral des phrases H et EUH:**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*